

Association Sportive Collège du Sacré Cœur

2021/2022

L'Association Sportive du Collège propose différentes activités encadrées par les professeurs d'EPS dont les objectifs sont les suivants :

- Découvrir un éventail d'activités sportives
- Participer à des compétitions inter-collèges
- Découvrir et s'impliquer dans le monde associatif
- Se renforcer dans une activité particulière



Inscription en ligne : SCANNEZ- MOI !

1. Activités proposées toute l'année : Du 21 septembre 2021 au 8 juin 2022.

Activités	Jour	Horaire	Type	Tarifs	Contacts
Gymnastique	Mardi	17h-18h30	Loisir filles	70€	k.badalian@sacrecoeur78.fr
Gymnastique	Mercredi	13h-16h	Loisir / Compétition	100€	mb.gal@sacrecoeur78.fr

2. Activités proposées : Du 21 septembre 2021 au 30 mars 2022.

Activités	Jour	Horaire	Type	Tarifs	Contacts
Basket-Ball	Mercredi	13h-14h30	Loisir et Compétition	45€	t.decoux@sacrecoeur78.fr
Step / Fitness	Mercredi	13h-14h30	Loisir 5 ^{èmes} /4 ^{èmes} /3 ^{èmes} Filles	45€	k.badalian@sacrecoeur78.fr
Tennis de Table	Mercredi	13h-14h30	Loisir et Compétition	45€	o.detaille@sacrecoeur78.fr
Boxe française *	Mercredi	14h30-16h	Loisir	45€	t.decoux@sacrecoeur78.fr
Multi-activités	Mercredi	14h30-16h	Loisir	45€	f.pillas@sacrecoeur78.fr
Badminton	Vendredi	17h-18h30	Loisir et Compétition	45€	p.desmazeaud@sacrecoeur78.fr

*En Boxe française, le port du protège dent est obligatoire.

3. Activités proposées: Du 6 avril 2022 au 8 juin 2022.

Activités	Jour	Horaire	Type	Tarifs	Nombre de places	Contacts
Aviron	Mercredi	13h-16h	Loisir	90€	Limité à 25	p.desmazeaud@sacrecoeur78.fr
VTT	Mercredi	13h-16h	Loisir	40€	Limité à 24	f.pillas@sacrecoeur78.fr
Volley-Ball	Mercredi	13h-14h30	Loisir	25€		k.badalian@sacrecoeur78.fr

- Les déplacements se font sous la responsabilité des enseignants d'EPS. Le déplacement pour l'activité AVIRON se fait en bus Phébus (Canal), départ à 13h du collège pour un retour à 16h au collège.
- L'Activité VTT sera encadrée par deux enseignants. Il est absolument impératif que l'élève soit équipé d'un VTT révisé, d'un casque et de gants (les lunettes sont fortement recommandées)

Attention changement : l'inscription à l'AS se fait en 2 étapes :

- L'inscription AS est à compléter en ligne : soit via le lien ci-dessous, ou via QR code en haut de page.

<https://forms.gle/sjmUsKyog2D7QSBv3>

Puis votre dossier d'inscription est à déposer dans la boîte aux lettres de l'AS ou à remettre aux professeurs d'EPS impérativement avant le mercredi 15 septembre 2021. Il est composé de :

- Le règlement intérieur de l'AS signé.
- Un chèque par activité libellé au nom de l'Association Sportive du Sacré-Cœur.
- Un certificat de nage sur 50m ou le « savoir nager » délivré en 6^{ème} pour l'Activité Aviron

NB : Merci de remplir au dos du chèque : Nom, Prénom, Classe, Activité pratiquée à l'AS

La cotisation ne sera pas remboursée sauf pour des raisons de forces majeures (certificat médical joint).

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Le règlement intérieur de l'association sportive vient en complément du règlement intérieur du collège et du règlement EPS.

Article 1: ADHESION

1.1: L'inscription se fait sur la base du volontariat. Il n'y a pas de caractère obligatoire à la pratique de l'AS. Un minimum de 10 élèves est requis pour ouvrir une AS. Certaines activités (aviron, VTT) ont des effectifs plafonnés. Seront retenus en priorité les élèves selon les critères suivants : les dossiers complets (le bulletin d'inscription dûment complété + savoir nager + règlement), les premiers inscrits et les élèves déjà inscrits l'année précédente.

1.2: Assurance: une fois inscrit, les élèves seront licenciés et donc assurés en responsabilité civile via l'UGSEL pour les entraînements et les compétitions.

1.3: L'inscription donne accès aux entraînements, aux compétitions (dont certaines sur qualifications), à la formation de jeune officiel.

Article 2: PRESENCE / ABSENCE

Tout élève inscrit se doit d'être présent aux entraînements. Toute absence sera consignée et devra être justifiée auprès du responsable de l'AS concernée. Pour toute absence prévue, le professeur concerné devra en être informé au préalable. Pour les compétitions, une gestion spécifique est laissée à l'initiative des enseignants responsables de chacune des sections. Dans la mesure du possible, un calendrier des compétitions sera transmis aux élèves et leur famille.

La communication se fera via «Ecole Directe» et adresses professionnelles des enseignants d'EPS (sacrecoeur78).

Article 3: TENUE

Tout élève inscrit devra avoir une tenue adaptée et le matériel en état à sa pratique sportive. Lors des compétitions, le tee-shirt de l'établissement est fourni.

En ce qui concerne l'AS gymnastique compétition, un justaucorps sera prêté moyennant un chèque de caution de 100€.

Article 4: COMPORTEMENT / ATTITUDE

Tout élève inscrit doit adopter un comportement respectueux et responsable vis à vis de ses camarades, adversaires, professeurs, personnels d'accueil etc, ainsi qu'envers le matériel. Si tel n'était pas le cas, l'enseignant responsable se réserve le droit d'exclure l'élève de façon ponctuelle ou définitive de son AS.

Article 5: COTISATIONS

Gymnastique loisir: 70€, Gymnastique compétition: 100€, Badminton: 45€, Basket-ball: 45€, Boxe française: 45€, Multi-activités : 45€, Step/Fitness : 45€, Tennis de table: 45€, Aviron: 90€, VTT: 40€, Volley-ball: 25€.

Un forfait pour la licence UGSEL de 10€ sera demandé aux élèves participant à une compétition hors activités proposées à l'AS.

Article 6: REMBOURSEMENT DE LA COTISATION

La cotisation ne sera pas remboursée sauf pour des raisons de forces majeures (certificat médical joint). En cas d'inaptitude totale déclarée avant les vacances de la Toussaint d'un élève licencié, les frais d'inscription seront intégralement remboursés à la famille.

Article 7: MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS :

Championnats du Comité, du Territoire et de France.

7.1: L'encadrement est assuré par l'enseignant responsable. L'AS prend en charge en grande partie les frais de déplacements, d'hébergement, de repas et d'engagement des élèves dans la mesure du possible. Une participation complémentaire sera demandée aux familles compte tenu du lieu, de la durée et des circonstances particulières du championnat.

7.2: En cas d'impossibilité d'encadrement de l'enseignant, un parent, avec l'accord du chef d'établissement et des différentes parties, pourra accompagner le ou les participants qualifiés. Tout parent accompagnateur devra prendre une licence UGSEL au prix de 10€.

7.3: Pour toute participation à une compétition UGSEL (activité non proposée et pratiquée à l'AS du collège du Sacré-Cœur), les parents sont responsables et encadrent le ou les participants.

Article 8:

Le présent règlement devra être accepté sans condition et signé par l'élève et ses parents ou un responsable légal.

SIGNATURE ELEVE

Date:

Lu et approuvé

SIGNATURE DES PARENTS OU RESPONSABLE LEGAL

Date:

Lu et approuvé